

Christophe LAMACHE
1 rue du chalet à Aussac
16560 Aussac-Vadalle
0645962511

Monsieur Antoine JARRIGE
Président du tribunal administratif de Poitiers

OBJET : Recours administratif hiérarchique

PJ : Un courrier avec AR du 24 mai 2025

Une demande de recours gracieux avec AR du 12 septembre 2025.

2 justificatifs d'accusé réception

Photos de début des travaux (traçage au sol)

Monsieur le Président,

Je vous fais part, par la présente, de ma volonté de procéder à un recours administratif vis-à-vis de l'arrêté du 24 juillet 2025 portant la création d'une zone piétonne rue de l'église à Aussac dans la commune d'Aussac Vadalle qui m'est parvenu le 25 juillet 2025. Un recours gracieux a été réalisé le 19 septembre 2025.

Je souhaite contester cette décision pour le motif suivant :

Cette piétonisation prévoit une restriction d'accès de ma propriété, accès qui sera soumis à la décision de Monsieur le Maire.

Vous trouverez dans les courriers ci-joints les éléments motivant ma démarche.

A ce jour, je n'ai eu aucun retour de mon recours gracieux.

Les travaux ont débuté la semaine dernière avec le traçage d'installation des poteaux.

En conséquence, je vous saurais gré, d'instruire cette requête. Je me tiens à votre disposition pour de plus amples informations ou pour un entretien ultérieur, au cours duquel je pourrais défendre ma cause de vive voix.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, à l'expression de ma respectueuse considération.

Aussac le 14.10.2025.